

COMMUNE DE L'HOPITAL DU GROBOIS

www.lhopitaldugrosbois.fr

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2023

Absents : Jean-Louis DELEULE donne procuration à Gérald BEPOIX ;
Sylvie CUCHOT donne procuration à Jean FOURQUIER.
Secrétaire séance : Eugénio NOVOT.

Ordre du jour :

Urbanisme

Comptabilité remboursement de frais

Le Cusenier

Convention avec le CAUE

Questions diverses.

1/ URBANISME

→ Déclaration préalable de travaux.

1 / M. POGNON Ludovic (lot CUINET rue des Longues Planches) : à la suite d'un contrôle de conformité sur site, il a été constaté qu'à la place d'une fenêtre, il a été installé une porte fenêtre ainsi qu'une différence sur la couleur de façade. L'intéressé a déposé une déclaration préalable afin que les travaux réalisés et le permis de construire initial soient conformes.

2 / M. KOLLY Eric (rue de l'Essart) : travaux de façade (balcon, marquise et bardage).

Avis favorable du conseil sur ces deux dossiers.

2/ COMPTABILITE

→ Remboursement de frais.

Dans le cadre de l'aménagement de la cuisine du Cusenier, des étagères ont été installées. Considérant que Jean FOURQUIER a réglé la somme de 115.80 € sur ses deniers, le conseil donne son accord pour lui rembourser cette somme.

Décision à l'unanimité.

→ Maison de M. MEYER Steve, rue du stade, extension réseau électrique.

Les frais liés à ces travaux facturés à la commune par le SYDED s'élèvent à 3 780.00 €. Il convient donc de les répercuter à l'intéressé suivant la convention signée le 11/08/2021. Le conseil décide donc d'émettre un titre à l'encontre de M. MEYER pour la même somme, soit 3 780.00 €.

Décision à l'unanimité.

3/ LE CUSENIER

→ Problème de chaufferie

Le système « radiateurs » de la chaufferie bois ne fonctionne pas correctement et ce, depuis un certain laps de temps. Il semblerait que la solution de réglage pour un fonctionnement optimum n'ait pas été trouvée.

Le passage sur site d'un technicien de chez FROLING est prévu très prochainement afin de régler cette problématique.

En tout état de cause, si une solution n'est pas intervenue d'ici le 15 février prochain, la commune engagera une procédure au Tribunal Administratif afin qu'un expert judiciaire soit nommé pour expertise du lot n° 16 (chauffage, ventilation, plomberie).

→ Dossiers en cours

En attente de règlement :

Lot 2 Entreprise DROMARD (terrassement VRD)

Lot 3 Entreprise FRANCESCHI (Gros Œuvre)

Lot 7 Entreprise VDM (Menuiseries extérieures)

Lot 8 Entreprise VDM (Menuiseries intérieures)

Lot 15 Entreprise OTIS (Ascenseur)

Lot 17 Entreprise VOIRIN/DENOIX (Electricité)

4/ Convention avec la CAUE

→ Le conseil décide de l'adhésion au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) dans le cadre, notamment, du futur aménagement du Parc Mourot et donne l'autorisation au Maire de signer la convention s'y rapportant. Le coût annuel de l'adhésion est de 75.00 €.

Décision à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire

GRENIER Jean-Claude



Le Secrétaire,

NOVOT Eugénio